

Présents ou représentés

BELENGUIER	Luc	SM PNR VA
BIRARD	Cécile	SM PNR VA
BRIANT	Stéphane	Conseiller général du Cantal
BUSSON	Dominique	Fédération de chasse du Puy de Dôme
CHEVALEYRE	Daniel	Maire de Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Communauté de commune Sumène-Artense
BONHOMME	Robert	Maire de Trémouille
CHAMBONNIERE	Julien	DDT 63
DUPRE	Marie-Claude	Puy de Dôme Nature Environnement
FAURE	Bruno	Comité Départemental du Tourisme
FUZERE	Hugues	Sous-Préfet de Mauriac
GARDETTE	Paule	Maire de Picherande
GEAY	Yves	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne
JOUBERT	Béatrice	DDT 15
MARION	François	Conseiller général du Puy de Dôme, Président CC Sancy Artense et maire de Saint-Donat
MOULIN	Michel	Conseiller municipal d'Egliseneuve-d'Entraigues
ROY	Jean	Fédération départementale des chasseurs du Cantal
RIBES	Patrick	Maire adjoint de Lanobre

Excusés

BORDES	Jean-Marie	CPIE Haute-Auvergne
BOULLET	Vincent	Directeur du Conservatoire Botanique National du Massif Central
BOURSANGE	Sabine	LPO Auvergne
GERONIMI	Hélène	Sous-préfète d'Issoire
LACANAL	Lisiane	Chambre d'agriculture du Cantal
MAISONNEUVE	Marc	Président de la CC Sumène-Artense
SOUCHON	René	Président du Conseil Régional Auvergne
VANLAER	Hervé	Directeur DREAL Auvergne
VESSERE	Gérard	Maire de Saint-Genes-Champespe

Ordre du jour

- brefs rappels sur le site NATURA 2000 ARTENSE
- Bilan des actions depuis la validation du DOCOB
- Questions diverses
- Elections de la Présidence du Comité de pilotage
- Désignation de la structure en charge de l'animation
- Perspectives 2014

(Cf. : accès au diaporama/power-point diffusé lors du COPIL du 17 septembre 2013 :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/artense-fr8301039-r874.html>

Accueil et ouverture de la réunion

M. Chevaleyre, maire de Champs-sur-Tarentaine-Marchal et président du comité de pilotage de ce site Natura 2000, accueille les participants et rappelle l'ordre du jour. Un tour de table est organisé.

Rappel concernant la démarche Natura 2000 sur le site de l'Artense

C. Birard rappelle les grandes lignes de la démarche Natura 2000 ainsi que les objectifs validés sur le site.

Bilan des actions depuis la validation du DOCOB

- L'action phare qui a été menée en 2011-2012 est la mise en œuvre des **Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt)** sur le site. Le Projet Agro-Environnemental rédigé par le Parc des Volcans a été validé en Mars 2011 en Commission Régional Agri-Environnementale. L'aide à la contractualisation a été déléguée à l'ADASEA 63.

Au final : - 8 exploitations agricoles engagées (2 sociétés + 6 individuels – 7 du Puy de Dôme, 1 de l'Aveyron)
- surface totale de 92,51 ha sur 305 ha éligibles, soit 13% du site Natura 2000 de l'Artense.

Mme Birard indique que le périmètre du site est peu adapté à la contractualisation des MAEt, car les surfaces agricoles concernées sont généralement petites, et cela demande en comparaison beaucoup de gestion administrative pour de faibles aides.

L'une des solutions serait de revoir le périmètre du site ou du Projet Agro-Environnemental.

Mme Joubert répond que la politique du ministère est plutôt à la stabilisation des périmètres qu'à leur révision.

M. Moulin précise que si la surface totale couverte est de 13 % ; cela représente tout de même près de 30 % des surfaces agricoles, ce qui n'est pas négligeable.

M. Briant demande si des exploitations aveyronnaises ont bénéficié des MAEt sur le site.

Mme Birard répond que oui, sur la montagne de Ginnes (Saint-Donat). Pour autant, les fonds proviennent alors de la région d'origine de l'exploitation (Midi-Pyrénées en l'occurrence)

M. Marion précise que les exploitants de la Montagne de Ginnes sont les seuls à s'être proposé pour reprendre l'estive.

M. Chambonnière signale que sur les MAEt, l'attente porte sur la prochaine PAC. Le dispositif tel qu'on l'a connu jusque-là sous la forme des MAEt devrait perdurer, les modalités restent cependant à préciser et ne sont à l'heure actuelle pas connues. A l'image de ce qui avait été fait lors de l'élaboration du précédent projet Agro-environnemental sur le site de la l'Artense, un temps d'échange et de concertation avec les acteurs locaux sera nécessaire et des groupes de travail thématique seront mis en place.

Mme Birard précise que le budget Auvergnat sur les MAEt est restreint en comparaison d'autres régions.

M. Chevaleyre précise qu'il lui semble important de poursuivre la communication autour de Natura 2000 pour en finir avec les images de « Natura 2000 = Contraintes ».

M. Geay abonde dans ce sens. La prise de conscience est nécessaire pour faire avancer les choses.

M. Fuzéré, Sous-Préfet de Mauriac, appuie ce constat. La prise de conscience est en cours à différent niveau. Il rappelle qu'il vaut mieux entretenir que restaurer.

- Des échanges ont été organisés avec les acteurs du territoire : nombreux contacts (rendez-vous, réunions, terrain) avec **les propriétaires** (Esparzeloux, Lac noir, l'Esclauze et de la Landie).

M. Belenguier présente succinctement ces échanges.

- Mme Birard présente la problématique des **manifestations sportives motorisées** sur le site en lien avec les évaluations d'incidence Natura 2000.

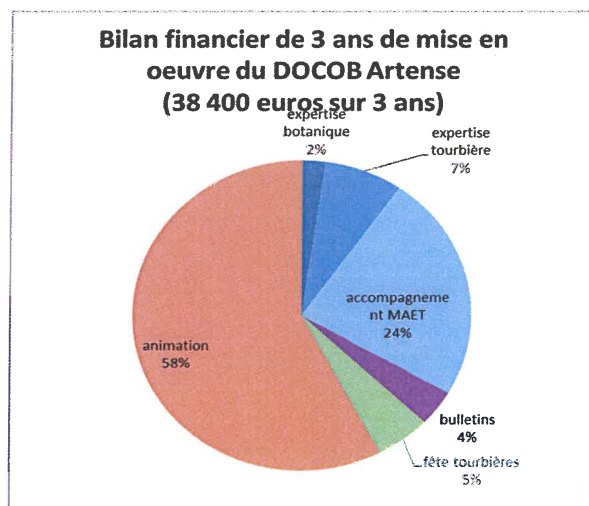
M. le Sous-Préfet de Mauriac demande à ce qu'un courrier soit rédigé lors de la constatation de dérives. Ces dossiers sont de la responsabilité du Préfet et constitue un enjeu sur lequel travailler.

M. Briant précise qu'il y a de la signalétique sur les sentiers mais qu'elle n'est pas toujours respectée.

M. Fuzéré, Sous-Préfet de Mauriac, indique que l'ONCFS, la Gendarmerie... sont en charge de faire respecter les règles sur ce sujet. Un groupe de travail devra être organisé avec les acteurs locaux pour travailler ensemble à cette problématique. Un appui de la préfecture est envisageable.

M. Chambonnière de la DDT 63 explique que les évaluations des incidences permettent de travailler à ce sujet et que beaucoup de manifestation se déroulent sans problèmes. Pour les manifestations qui se déroulent en site Natura 2000, un échange en amont entre l'organisateur et l'animateur du site est à privilégier. Les quelques problèmes rencontrés sont souvent liés à des modifications de tracés par rapport au dossier d'autorisation ou de déclaration et malheureusement ses éléments sont difficiles à déceler en amont, ce qui fait que parfois on constate les dégâts.

- **Bilan financier**



Les 38 400 € d'animation (dont 24% pour accompagner spécifiquement les agriculteurs) sont financés à 39% par l'Europe (FEADER), 51% par l'Etat et 10% en autofinancement SMPNRVA.

Et pour rappel : les MAEt (hors PHAE) rémunèrent la totalité des exploitants engagés à hauteur de 97 000 € sur 5 ans (financés à 75% par l'Europe – FEADER et 25% par l'Etat).

- **perspectives**

Sur la valorisation des prairies, M. Geay rappelle l'exemple des producteurs du Mezenc qui ont réussi à valoriser leur viande (fin gras du Mezenc). C'est un sujet qu'il faut poursuivre.

Sur le bulletin Natura 2000, le COPIL s'accorde sur son intérêt et la nécessité de poursuivre une diffusion papier, en plus d'une diffusion Internet sur le site de la DDT63.

Un groupe thématique sur les pratiques sportives dont les motorisées est à prévoir au cours de l'hiver.

Election de la présidence du COPIL et de la structure en charge de l'animation

M. le Sous-Préfet de Mauriac présente la nécessité de procéder à l'élection de la présidence du COPIL et au choix de la structure animatrice du site.

M. Chevaleyre est reconduit à l'unanimité président du COPIL.
Le Parc des Volcans est reconduit à l'unanimité comme structure animatrice.

M. Chevaleyre clôture la réunion et remercie les participants.

**POUR TOUTE INFORMATION : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : Montlosier 63 970 AYDAT
Luc Belenguier / Cécile Birard _ Tel : 04 73 65 64 12 / 04 73 65 64 02 _ Mail : natura2000@parcdesvolcans.fr**

